

LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 7 OCTOBRE 2016

SOMMAIRE

- 1) Il s'énerve le petit
- 2) Etre loyal, en politique ?
- 3) Air France sous tension
- 4) La haine de son père...
- 5) Le coup de Sapin !
- 6) A quoi il sert ?
- 7) Les militants de Macron...
- 8) La dictature Valls s'installe...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) La violente charge d'Emmanuel Macron contre Alain Juppé et Nicolas Sarkozy sur le terrain judiciaire



POLITIQUE - Jamais il n'avait tapé aussi fort sur ses rivaux potentiels. Pas ceux de gauche mais ceux de la droite, qui sont engagés dans la primaire. En meeting à Strasbourg pour la première de ses trois présentations de son diagnostic des problèmes de la France, Emmanuel Macron a très violemment attaqué François Fillon mais surtout Nicolas Sarkozy et Alain Juppé.

Lors d'un discours sur les "maux démocratiques" dont souffre le pays, l'ancien ministre de l'Economie a critiqué "le manque de responsabilité" des candidats potentiels de la droite en 2017.

"Sur les six candidats (sept en réalité, ndlr) il y a un ancien président de la République et deux anciens premiers ministres", a-t-il constaté, précisant que nulle part ailleurs qu'en France des battus revenaient aussi facilement et souvent dans le jeu. "Le retour en politique n'est pas un droit. Quand on a perdu, un minimum d'introspection est nécessaire", a ajouté Emmanuel Macron. Mais ces critiques n'étaient rien finalement comparées à celles qui ont suivi sur la probité de ces adversaires possibles à la présidentielle.

Des attaques qu'il a répétées ce mercredi 5 octobre sur RTL, expliquant qu'il y a selon lui, "certains délits qui justifieraient que l'on se pose la question [de se présenter] un peu différemment".

Juppé et sa condamnation pour prise illégale d'intérêts en 2004

Sans citer Alain Juppé ni Nicolas Sarkozy, Emmanuel Macron les a pourtant attaqués, évoquant la condamnation judiciaire du premier ou l'affaire Bygmalion à laquelle le second est mêlé.

"Lorsqu'on est responsable politique, toutes les fautes ne se valent pas et certaines vous disqualifient définitivement", a-t-il estimé, faisant se lever une foule jusqu'alors sagement assise à l'écouter.

Parmi les fautes qui sont disqualifiantes, le leader "d'En marche" a évoqué très précisément le livre IV du code pénal qui réprime les crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique. Et l'ex-conseiller de François Hollande de citer notamment "la corruption" et surtout "la prise illégale d'intérêt".

C'est comme par hasard pour ce motif que le maire de Bordeaux a été condamné à 14 mois de prison avec sursis et un an d'inéligibilité en 2004 dans l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris. L'ancien premier ministre avait alors quitté sa mairie girondine pour partir en exil plusieurs mois au Québec.

"Quand on a délibérément dépassé le plafond des dépenses..."

Après avoir ciblé le favori de la primaire à droite, il a attaqué son principal challenger de manière encore moins dissimulée.

"Peut-on imaginer se présenter au suffrage des Français alors qu'on a délibérément dépassé le plafond des dépenses autorisées pour sa campagne", s'est également demandé Emmanuel Macron. Impossible de savoir s'il faisait référence à l'invalidation par le Conseil constitutionnel des comptes de campagne de Nicolas Sarkozy pour la présidentielle de 2012 ou s'il évoquait l'affaire Bygmalion pour laquelle l'ancien Président est mis en examen.

Il pourrait d'ailleurs très prochainement être renvoyé devant un tribunal, même si un procès avant 2017 est fortement improbable. "Ce n'est plus possible que la classe politique s'arrange avec le droit!", a-t-il conclu. (voir la vidéo sous l'article)

Nicolas Sarkozy lui a répondu ce mercredi sur Radio Classique. "Je fais de la politique depuis trente-cinq ans je n'ai jamais été une seule fois condamné. Monsieur. Macron fait la leçon, très bien c'est son droit (mais) les donneurs de leçons, en général ça leur revient dans la figure", a-t-il déclaré.

huffingtonpost.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Qu'est-ce que la loyauté en politique ?

Béatrice Bouniol

Alors qu'on estime à 10 % le nombre de sympathisants de gauche prêts à voter aux primaires de la droite et du centre, Nicolas Sarkozy accuse Alain Juppé de déloyauté. Décryptage de l'usage politique d'une notion morale.



Nicolas Sarkozy et Alain Juppé le 30 mai 2015, au congrès "Les Républicains". / Charly Triballeau/AFP

C'était lundi 3 octobre au soir, lors d'un meeting dans le Bas-Rhin. À l'adresse d'Alain Juppé, son principal adversaire qui avait exigé des « primaires loyales », Nicolas Sarkozy a lancé : « Où est la loyauté quand on appelle des électeurs de gauche à voter, à signer, parjures, un papier dans lequel ils s'engageraient à partager les valeurs de la droite ? ».

Le candidat, oubliant que son concurrent avait fait appel aux « déçus du hollandisme », reprend ainsi un argument connu, souvent utilisé par rapport au Front National : il serait déloyal de se faire élire avec les voix d'un autre camp.

Le contexte des primaires

Pour Rémi Lefebvre, professeur de sciences politiques à l'université de Lille 2, le contexte de défiance dans lequel est né le système des primaires joue pour beaucoup dans l'émergence de ce thème : « Si les primaires se sont imposées, c'est entre autres parce que les scrutins internes (réservés aux militants) ont été entachés de fraudes (congrès de Reims, élection à la tête de l'UMP entre Jean-François Copé et François

Fillon...). La méfiance est totale et le soupçon permanent. »

Se démarquer sur le plan moral

L'accusation de déloyauté est d'autant plus mise en avant que les primaires mettent en scène une opposition politique mineure et conduisent ainsi les candidats à se démarquer sur le plan moral, décrypte Damon Mayaffre, spécialiste de l'analyse du discours politique à l'université de Nice : « Le débat politique en France se construit depuis la Révolution sur l'opposition gauche/droite. Les primaires se déroulent dans le même camp et tous les candidats aux primaires s'engagent à se ranger derrière le même programme à la fin. La loyauté, c'est à l'intérieur d'une même famille qu'on la réclame, lorsqu'on ne peut pas faire valoir de véritables différences de programme. »

Une stratégie de communication

En retournant ainsi l'argument de son adversaire, le président des Républicains use, selon Damon Mayaffre, d'une stratégie récurrente depuis les années 1980 dans la communication politique, liée notamment aux exigences de la télévision. Une stratégie que Nicolas Sarkozy connaît pour en avoir fait les frais en 2012, lorsque François Hollande avait opposé à son : « quand je serai président, je... » la célèbre anaphore : « Moi, président », pour se démarquer de la façon dont le président de la République avait, lui, exercé le pouvoir.

« Mais rien n'est gratuit dans le discours politique et derrière cette thématique se jouent des postures essentielles pour les deux candidats, poursuit le chercheur. Du côté d'Alain Juppé, il s'agit de rappeler sa loyauté envers Jacques Chirac, alors que Nicolas Sarkozy souffre encore de l'image associée à la déloyauté dont il a fait preuve en 1995 envers le même Jacques Chirac. Ajoutons que dans le contexte judiciaire actuel, Nicolas Sarkozy préfère occuper le terrain de la loyauté et désertier celui de la loi. »

Être fidèle à soi-même

La loyauté à son camp et à ses engagements, Alain Juppé l'a également avancée pour écarter l'hypothèse de nommer Emmanuel Macron premier ministre (entretien au Journal du Dimanche du 2 octobre), en référence à la démission du ministre de l'économie du gouvernement, cet été, pour se consacrer à son mouvement. Réponse de l'intéressé sur RTL le 5

octobre : « Qu'est-ce que la loyauté ? C'est une fidélité à ses valeurs, à son pays, à ses proches, à celles et ceux à qui on tient. »

Au registre moral (les valeurs), patriotique (le pays), Emmanuel Macron en ajoute ainsi un autre, personnel (les proches). La référence à la loyauté se prête au mélange de registres et c'est en définitive peut-être pour cela qu'elle fait florès. Au risque de dissoudre un peu plus le débat politique, craint Laurent Jeanpierre, professeur au département de sciences politiques de Paris VIII : « On finit par faire des choix plus pour des caractéristiques psychologiques ou morales projetées sur les candidats que pour un projet politique. Cette hyper-personnalisation ne conduit-elle pas finalement à réduire la politique à la morale ? »

Béatrice Bouniol

LA CROIX

III) Air France : les inquiétantes tentatives de sabotage de salariés radicalisés

Magazine Marianne



Air France a enregistré plusieurs tentatives de sabotage sur certains

La sécurité est-elle garantie sur les vols d'Air France ? "Le Canard Enchaîné" de ce mercredi 5 octobre rapporte que la compagnie aérienne fait face à une multitude d'incidents

en lien avec la montée de l'islamisme radical au sein de ses effectifs.

"Allah Akbar" tagué sur les trappes de remplissage de kérosène d'une quarantaine d'appareils, des toboggans d'évacuation trafiqués dans un atelier de maintenance, des annonces de sécurité programmées en arabe... La compagnie Air France fait face à une multitude d'incidents dus à la montée de l'islamisme radical au sein de ses effectifs, révèle le Canard Enchaîné ce mercredi 5 octobre. Les faits signalés n'ont fait aucune victime mais auraient pu se révéler très dangereux aussi bien pour les passagers que pour le personnel...

En témoignent les "anomalies" constatées "à plusieurs reprises" sur certains avions dont le "moteur relais" censé contrôler les réacteurs depuis le cockpit présentait des "avaries". "Heureusement, explique le Palmipède, qu'au moment de la check list, l'alarme a fonctionné", et qu'à "chaque fois l'anomalie a été détectée." Après enquête, le suspect identifié parmi les employés du groupe par les services de renseignement, un Français converti, aurait pris la fuite au Yémen, se sentant surveillé.

Inquiétant, d'autant que sur le tarmac, l'individu aurait conservé "quelques amis." Deux d'entre eux sont d'ailleurs soupçonnés d'être à l'origine d'autres dommages volontairement causés, dans un atelier de maintenance, sur des toboggans d'évacuation. Et que l'on savait déjà que des agents radicalisés ont soigneusement noyauté, depuis des années, les syndicats de l'entreprise. "La radicalisation des musulmans pratiquant un islam rigoriste date de la fin des années 2000 avec la montée du communautarisme au sein même des syndicats", expliquait ainsi à Marianne, dans une longue enquête parue en janvier dernier, Jean-Claude Chapon, délégué syndicat central CFDT.

Le problème de la sécurité des sous-traitants

La sécurité est-elle alors garantie sur les vols d'Air France ? Ces divers incidents interrogent, malgré un dispositif de surveillance renforcé. Depuis le printemps, **une trentaine d'agents du renseignement parisien ont en effet renforcé les équipes** de la sécurité intérieure (DGSI) en poste à Roissy. Des dizaines de badges d'accès ont par ailleurs été retirés aux salariés de la plateforme aéroportuaire de Roissy, tous "passés au crible" par les services avant d'être embauché. Sur les 90.000 salariés des 900 entreprises qui gravitent autour de la compagnie, une dizaine de personnes

seraient également actuellement sous surveillance.

Problème, les ateliers des sous-traitants d'Air France ne font pas l'objet des mêmes mesures de sécurité. Ainsi en est-il du site d'Air France Industries, basé à Villeneuve-le-Roi, dans le Val-de-Marne, chargé d'inspecter la qualité de certains équipements de sécurité. Sans badges d'accès requis, aucune enquête sur le profil et le passé judiciaire des salariés n'est diligentée. "Nos personnels comme nos clients sont en sécurité absolue", assure toutefois la direction de la compagnie aérienne au Canard Enchaîné.



IV) Le FN reprendrait la procédure d'exclusion si la justice donnait raison à Jean-Marie Le Pen

François Vignal



© AFP

La justice examine la plainte de Jean-Marie Le Pen qui demande l'annulation de son exclusion du FN. Au sein du parti, on s'estime plutôt confiant. Si jamais la justice donnait raison au fondateur du FN, la direction reprendrait la procédure. « La décision politique est prise » explique un dirigeant.

Marine Le Pen n'en a pas fini avec Jean-Marie. Le fondateur du Front national a bien décidé de ne rien lâcher dans la bataille politico-judiciaire qui l'oppose à sa fille. Le tribunal de grande instance de Nanterre examine aujourd'hui à 14 heures la plainte de Jean-Marie Le Pen qui demande l'annulation de son exclusion du parti frontiste. Il sera présent à l'audience. Il avait été suspendu du FN en mai 2015 puis exclu en aout par le bureau exécutif pour avoir réaffirmé que les chambres à gaz étaient un « détail » de l'histoire de la seconde guerre mondiale. Il avait aussi affirmé que le maréchal Pétain n'était pas un traître. De quoi mettre à mal l'entreprise de dédiablement du FN.

La justice a déjà pris trois décisions en sa faveur. Elle a annulé sa suspension puis, à deux reprises, a suspendu le congrès par correspondance qui visait à supprimer son statut de président d'honneur. Aujourd'hui, Jean-Marie Le Pen demande au tribunal d'annuler son exclusion, « entachée d'irrégularités de forme et de fond » et ainsi d'ordonner sa « réintégration parmi les membres » du parti, selon l'assignation consultée par l'AFP. Il réclame aussi au parti d'extrême droite 2 millions d'euros en réparation d'un « très grave préjudice ».

Pour le FN, la décision politique est prise

Au FN, où la ligne officielle est de ne pas commenter l'événement, on se dit plutôt confiant. « Nos avocats ont bien travaillé ces dernières semaines, le dossier est techniquement bétonné. Je ne vois pas comment il peut obtenir gain de cause » a estimé mardi dans Le Parisien Wallerand de Saint Just, trésorier du parti et avocat, dans Le Parisien mardi.

Sur la forme, on remarque que le bureau exécutif qui avait pris la décision est jugé compétent. Le tribunal avait seulement reproché au parti de ne pas avoir été assez précis dans la décision prise, sur les dates notamment. Quant au fond, on voit mal comment la justice pourrait donner raison à Jean-Marie Le Pen. « Dans l'hypothèse même où la décision de la justice serait défavorable, ça ne va rien changer à la décision prise. Dans ce cas, on reprendrait la procédure » affirme un membre de la direction du FN à publicsenat.fr. Il suffirait de prendre en compte les points soulevés par le tribunal. « La décision politique est prise, tout ça, ce sont des péripéties juridiques ».

« Parasiter », « continuer à exister »

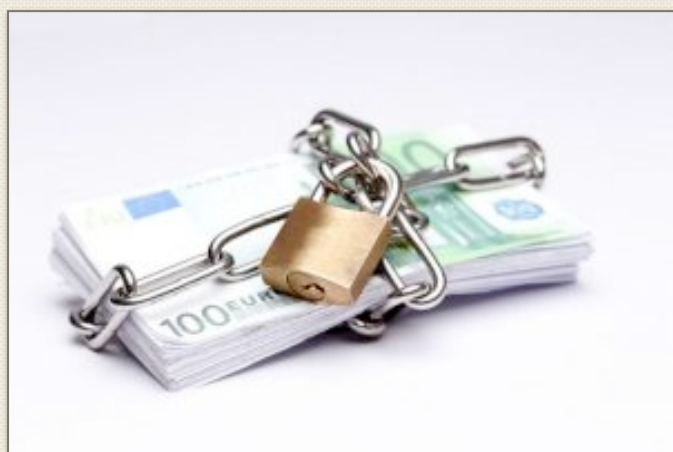
Jean-Marie Le Pen ne met pas seulement en cause

le bienfondé de son exclusion. Il dénonce, depuis le début, la stratégie de dédramatisation de Marine Le Pen. « Renoncer à la flamme, au sigle FN, à la ligne qui nous a conduit jusqu'au premier plan, c'est suicidaire » affirme-t-il dans Le Parisien. Au passage, il contredit et met à mal le positionnement de la rentrée de Marine Le Pen, qui cherche à arrondir les angles et à paraître moins extrême pour 2017. « Je pense qu'elle a tort de souhaiter apparaître plus centriste qu'elle ne l'est » affirme le père. Sous-entendu, ce n'est qu'un discours, de la communication, pas la réalité.

Au FN, on minimise ces attaques. On ne veut pas y voir non plus un symptôme des divergences stratégiques au sein du parti. « Je ne suis pas sûr qu'il représente grand-chose. Il essaie de parasiter, d'exprimer ses divergences comme manière de continuer à exister » selon un dirigeant, pour qui il ne faut pas chercher « d'explication rationnelle », tout juste « une question d'amour propre ». Pour le FN de Marine Le Pen, la page Jean-Marie est tournée. L'intéressé n'entend pas laisser le parti mettre fin à l'histoire aussi facilement. Pour l'heure, il n'a pas annoncé son soutien à sa fille pour la présidentielle.

publicsenat.fr

V) Assurance-vie: A y est ! Les députés ont voté le blocage des retraits en cas de crise



L'Assemblée nationale a adopté en nouvelle lecture le projet de loi Sapin 2 qui, notamment, autorise le Haut conseil de stabilité financière à bloquer les retraits et les arbitrages des épargnants sur leurs assurances-vie. Elle a toutefois réduit le délai de blocage à trois mois.

Jeudi 29 septembre, les députés ont voté dans l'après-midi l'article 21 bis de la loi « Sapin 2 », qui autorise le Haut conseil de stabilité financière (HCSF), sur proposition du gouverneur de la Banque de France, à limiter ou à bloquer les arbitrages et les retraits des sommes placées sur les assurances-vie, quelles qu'elles soient, en cas de « menace grave et caractérisée » du système financier.

Charles Sannat: Assurance vie ! Même le Canard Enchaîné a compris et met en garde ses lecteurs !!

Un vrai coup de tonnerre pour les assureurs et les épargnants, qui pourraient voir leur droit à disposer de leur épargne comme bon leur semble annihilé pour une durée quasi indéterminée.

Simone Wapler: Assurance-Vie: Un placement sûr et garanti n'existe plus aujourd'hui !

businessbourse.com

LAPRESSEENREVUE.EU

VI) Mais à quoi sert Harlem Désir?



Harlem Désir A. MEUNIER/SIPA



Sabine Syfuss-Arnaud Journaliste

Mais à quoi sert Harlem Désir? Quelle drôle d'idée -décidément!- de l'avoir nommé aux affaires européennes ! Dernier exemple en date, hier soir, 4 octobre pour la célébration de la réunification allemande. L'ambassadeur Meyer-Landrut recevait en sa résidence, à l'hôtel de Beauharnais, rue de Lille à Paris. Plus de 2.000 personnes, dont Valéry Giscard d'Estaing, Jean-Pierre Jouyet ou Valérie Rabault s'étaient pressés pour ce rendez-vous mondain annuel, dont le clou, outre l'excellente bière, est le moment des deux discours: celui prononcé par un membre du gouvernement de Berlin, suivi de la réponse de son homologue français.

C'est Ursula von der Leyen, la puissante ministre

de la défense d'Angela Merkel qui a fait le déplacement cette année. Face à elle, il n'y avait ni Jean-Yves Le Drian, ni même un ministre, mais un secrétaire d'Etat! L'Allemande a fait son discours tout en français, dans une langue riche, fleurie, bourrée de références culturelles et quasi sans accent -elle a grandi à Bruxelles. Harlem Désir lui a répondu en français, assurant le service minimum sur le fond. Pis, il a écorché chaque nom propre allemand qu'il a évoqué. Pour finir en apothéose: en confondant le chancelier Helmut Kohl et le chancelier Helmut Schmidt. Moue légèrement agacée de Valéry Giscard d'Estaing...

Un portefeuille systématiquement sacrifié en France

Décidément le secrétaire d'Etat, qui a toujours beaucoup de mal à prononcer correctement le nom et le prénom du président de l'eurogroupe, Jeroen Dijsselbloem, quand il débriefe les

conseils européens à l'Assemblée nationale, est un drôle de choix! On se rappelle qu'en avril 2014, affaibli par des élections municipales désastreuses, il avait été exfiltré du Parti socialiste pour reprendre les affaires européennes. Illustration parfaite d'un portefeuille systématiquement sacrifié en France, gouvernement après gouvernement, à droite comme à gauche.

Certes le vrai pouvoir est à Bercy, notamment depuis la crise de l'euro. Mais avoir un secrétaire d'Etat crédible n'est pas un luxe vis-à-vis de nos partenaires. Déjà au temps où il était député européen, Harlem Désir n'avait pas montré un amour délirant pour la chose communautaire à Bruxelles comme à Strasbourg. Selon l'ONG VoteWatchEurope, qui suit le travail des élus, il était même un cancre dans l'hémicycle. Il se classait au 752e rang sur 766 députés pour son assiduité lors des votes, avec une participation à seulement 48,69% d'entre eux. Moins d'un sur deux. Et ses anciens collègues étrangers sourient encore quand on leur demande son niveau en anglais, allemand ou espagnol...

Sans compter que la France en est quand même à son dixième secrétaire d'Etat aux affaires européennes en douze ans, quand l'Allemagne en a eu moins de deux fois moins sur la période. Et avec des profils moins iconoclastes que côté français, où on a vu se succéder un médecin spécialiste de la fin de vie (Jean Leonetti à droite), comme un expert des HLM (Thierry Repentin à gauche).

Et hier soir, quitte à envoyer un secrétaire d'Etat à l'ambassade, pourquoi pas le franco-allemand Matthias Fekl. Cultivé, parfait germanophile, il n'aurait certainement pas confondu les deux Helmut. Interrogé sur sa bévue, Harlem Désir a répondu avec une désarmante désinvolture. « Ah oui. Ce devait être sous le coup de l'émotion ». Pas l'émotion européenne en tout cas!

Sabine Syfuss-Arnaud Journaliste

challenges.fr

VII) Le meeting de Macron laisse les militants "un peu déçus"

Le public du meeting strasbourgeois du fondateur d'En Marche ! a regretté ses "lieux communs" et son absence de programme.

Ils sont venus, ils ont vu et sont repartis déçus. Les quelque 1.000 personnes venues assister, mardi soir, à Strasbourg, au meeting d'Emmanuel Macron, sont restées sur leur faim. L'ancien ministre de l'Économie, qui tenait là sa première réunion publique depuis sa démission, avait bien prévenu que son objectif était de présenter un "diagnostic" de la France, basé sur les résultats de la Grande Marche. Mais la formule n'a pas convaincu tout le monde.

"Lieux communs". Certains ont salué "une approche par l'évaluation", qui va "plutôt dans le bon sens" alors qu'on "va avoir quand même deux primaires [à droite et à gauche] où le débat risque de ne pas être très élevé". Mais d'autres auraient préféré un peu plus de propositions et moins de "lieux communs" comme "on en entend partout, tout le temps". "Il n'y a pas de programme. Il fait un diagnostic, mais ça, nous aussi on peut le faire", note une militante. "Je venais pour écouter des idées, et finalement j'ai eu un constat hyper négatif sur la société", soupire un jeune homme, qui trouve "assez dramatique de dresser un constat pareil".

"Trop long, trop de chiffres". Certes, Emmanuel Macron a égrené quelques propositions concrètes comme l'introduction de la proportionnelle au Parlement ou la création d'une commission de citoyens pour évaluer tous les ans la politique gouvernementale.

Mais cela n'a pas suffi. "Trop long, trop détaillé, trop de chiffres", évacue une femme, quand un homme s'attendait "à quelque chose qui allait plus droit au but". "Du coup, je suis un peu déçu du format."

Format que l'ancien ministre de l'Économie assume pourtant, persuadé qu'il vaut mieux s'engager sur "dix ou douze" orientations phares plutôt que d'empiler les promesses. "Plus personne ne pense qu'on engage sa responsabilité sur quatre livres, 200 propositions ou 1.000 pages", a-t-il lancé. Il semblerait que le public ne soit pas d'accord avec lui.

"Un peu trop novice". Pour ce meeting strasbourgeois, Emmanuel Macron avait misé sur la même formule que le précédent, tenu à Paris en juillet : un discours de plus d'une heure, debout et sans notes. Le public a apprécié un "bon orateur", sans pour autant signer des deux mains. "Il est un peu trop novice, ça me fait peur", confie ainsi une militante. "J'étais plutôt positive mais là..."

Europe 1

VIII) Censure : Le gouvernement veut pouvoir poursuivre les internautes pour des écrits vieux de plusieurs années



BREIZATAO – NEVEZINTIOU (05/10/2016)
L'abolition progressive de la liberté d'expression par le gouvernement français, notamment au motif de la lutte contre les "discriminations", s'accélère. Celui-ci veut en effet supprimer de facto la prescription pour les contenus diffusés sur le net, exposant de fait les internautes à des poursuites pour leurs écrits sans regard pour leur date de parution.

Le Monde (source) :

Parmi les trois principaux piliers, il y a d'abord la prescription. Un article ne peut être attaqué que dans les trois mois qui suivent sa parution, la règle s'applique aussi à Internet. Le Sénat entend aujourd'hui faire commencer la prescription sur Internet trois mois « à compter

de la date à laquelle cesse la mise à disposition du public du message ». Or les articles ne sont (quasiment) jamais retirés des sites d'information. « Les infractions de presse deviendraient de fait imprescriptibles », résume Me Bigot. Le Conseil constitutionnel a pourtant déjà tranché en 2004 : il ne peut pas y avoir de différence de régime entre presse écrite et numérique.

En réalité, le gouvernement a déjà aboli dans les faits le principe de liberté d'expression en pénalisant les opinions qu'il estime incompatible avec l'idéologie socialiste officielle. Il a également partiellement aboli le principe de prescription en l'étendant à un an pour les opinions qu'il a décrété illégales.

Cependant, les efforts de censure ne sont jamais suffisants. Il est donc désormais question d'abolir dans les faits – mais non explicitement – la prescription. C'est-à-dire la durée pendant laquelle un écrit peut-être attaqué en justice. Le projet gouvernemental vise à imposer pour internet une prescription qui démarrerait à partir de la date où un contenu est retiré d'internet. Ce n'est qu'une fois un contenu retiré par son auteur, que la durée des trois mois commencerait. Pour un écrit "papier", ce délai est de trois mois à compter de la parution.

Une telle mesure va donc faire exploser le nombre de procès pour délits d'opinion puisque virtuellement tout ce que contient internet sera passible de poursuites, sans plus aucune limite dans le temps.

En filigrane, il s'agit en réalité de permettre au gouvernement de poursuivre indéfiniment les auteurs de contenus diffusés en ligne dont les discussions deviennent de plus en plus craintes par la nomenklatura. Et ce des années, voire des dizaines d'années après leur publication.

A cette abolition de la limite dans le temps de l'action répressive gouvernementale s'ajoute déjà l'absence de limites spatiales : le gouvernement français s'est en effet arrogé le droit de poursuivre tout contenu en langue française ou qu'il estime être réalisé à destination d'un public résidant en France. Ceci indépendamment de l'endroit où vivent les auteurs ou leur pays d'appartenance.

LAPRESSEENREVUE.EU

Techniquement donc, le gouvernement français peut déjà poursuivre un citoyen américain s'exprimant en français sur internet avec un citoyen belge vivant n'importe où pour un propos qu'il jugerait déviant. Qu'il le fasse ou non dépend uniquement de lui et non pas d'une limite juridique.

About the Author
La Rédaction -



A Suivre... La Presse en Revue

Bonjour lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4 ans cette année !

Toute l'équipe d'OverBlog est heureuse de souhaiter un joyeux anniversaire à votre blog La Presse en Revue....

4 ans ça se fête !
Dites-le à tout le monde

J'informe mes lecteurs

L'équipe OverBlog
www.overblog.com